

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance spéciale du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, sise au 773, Chemin de Sainte-Anne-des-Lacs à Sainte-Anne-des-Lacs (Québec), J0R 1B0, tenue le 30 juillet 2015 à 19 h 00 au lieu et à l'heure ordinaires des séances spéciales :

Sont présents : Messieurs Serge Grégoire, Sylvain Harvey, Normand Lamarche, Jean Sébastien Vaillancourt, conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Charron, maire suppléant.

Sont également présents : Monsieur Jean-François René, directeur général, Madame Jacqueline Laporte, directrice du Service de l'Environnement et Madame Christine Valiquette, directrice du Service de l'Urbanisme.

L'avis spécial de convocation a dûment été signifié à Madame Monique Monette Laroche, mairesse, Messieurs Serge Grégoire, Jean Sébastien Vaillancourt, Normand Lamarche, Sylvain Harvey et Sylvain Charron, conseillers ainsi que Madame Luce Lépine conseillère.

À 19 h, le maire suppléant déclare la séance ouverte.

Absentes : Madame Monique Monette Laroche, mairesse et Madame Luce Lépine, conseillère

Ordre du jour

1. Embauche du directeur du Service de Sécurité publique
2. Période de questions
3. Levée de la séance spéciale

Une présentation est faite, puis une période de questions suit cette présentation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance spéciale du 30 juillet 2015

No 5295-07-15
Embauche du
directeur du Service
de Sécurité publique

Attendu que le conseil municipal désire procéder à l'embauche d'un directeur du Service de Sécurité publique;

Attendu que des entrevues ont été effectuées par un comité de sélection;

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité de sélection;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'embaucher Monsieur Alain Grégoire au poste de directeur du Service de Sécurité publique et ce, à compter du 17 août 2015, le tout conformément au contrat de travail négocié entre la Municipalité et Monsieur Alain Grégoire.

Que la politique des conditions de travail des employés cadres s'applique pour tout élément non prévu au contrat.

Que la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Monsieur Alain Grégoire
Technicienne à la comptabilité

Période
de questions

Levée de la
séance

La séance spéciale prend fin à 19h10.

Sylvain Charron
Maire suppléant

Jean-François René
Directeur général et
secrétaire-trésorier